

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 9 JUILLET 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-65

OBJET : Désignation des représentants pour siéger au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)

Membres en exercice	90
Présents titulaires	77
Représentés	12
Absents	1

Votants	89
Abstention	1
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, , Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Éric BENSOUSSAN représenté par Céline MARTIN, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Adrien CAILLEREZ représenté par Sylvain BERRIOS, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON représenté par Brigitte GAUVAIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Nassim LACHELACHE représenté par Anne KLOPP, Pierre LEBEAU représenté par Céline MARTIN, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Mary France PARRAIN représenté par Catherine PRIMEVERT

Absents :

Christian FAUTRE

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU TERRITOIRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS URBAINS DU VAL-DE-MARNE (SMITDUVM)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L. 2122-7 et suivants,

VU les statuts et la composition du Syndicat mixte pour traitement des déchets urbains du Val-de-Marne,

CONSIDERANT que le Territoire doit désigner sept représentants titulaires et sept représentants suppléants, qui sont un élu choisi au sein du Territoire ou un conseiller municipal d'une commune

CONSIDERANT les candidatures de :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
BERRIOS Sylvain	DELECROIX Pierre-Marie
CORNELIS Philippe	ADOMO Caroline
EYCHENNE Sébastien	PEREIRA Philippe
MAGNE Marie Hélène	CAMBRESY Rodolphe
HOUDOT Florence	BRANES Marie
BEGAT Jean-Philippe	NOEL Cédric
SAUSSEREAU Tatiana	BENHAMED Jacqueline

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DESIGNE les sept membres en qualité de titulaires et sept suppléants pour siéger au sein du SMITDUVM :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
BERRIOS Sylvain	DELECROIX Pierre-Marie
CORNELIS Philippe	ADOMO Caroline
EYCHENNE Sébastien	PEREIRA Philippe
MAGNE Marie Hélène	CAMBRESY Rodolphe
HOUDOT Florence	BRANES Marie
BEGAT Jean-Philippe	NOEL Cédric
SAUSSEREAU Tatiana	BENHAMED Jacqueline

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200709-DEL20-65bis-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

ARTICLE 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



O. Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 20/07/2020

est exécutoire à la date du 20/07/2020

en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 20/07/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200709-DEL20-65bis-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020